

ROUGEOLE

Professionnels de santé,
Protégez-vous !



La rougeole, la transmission continue

Depuis 9 ans, plus de 24 000 cas de rougeole ont été déclarés en France.

La rougeole est la plus contagieuse des maladies infectieuses.

Elle se transmet très facilement par voie aérienne à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue (air, postillons, toux, éternuements, salive, mains). Dans le cas d'une couverture vaccinale insuffisante, des épidémies de rougeole peuvent réapparaître.

Professionnels de santé : se vacciner, c'est protéger

Il n'existe pas de traitement contre la rougeole. Vous pouvez vous protéger et protéger vos patients facilement : il suffit d'être vacciné avec deux injections de vaccin ROR, un vaccin efficace et bien toléré qui protège en plus des oreillons et de la rubéole.



Des complications pouvant être graves

La rougeole peut être particulièrement sévère et entraîner des complications neurologiques et pulmonaires graves parfois mortelles. Dans 1 cas sur 2, chez les plus de 15 ans, elle conduit à une hospitalisation.



**Faites le point
sur votre statut
vaccinal avec le
médecin du travail
ou votre médecin
traitant.**